

Décision

Générale

colonial

Décision n° 22-446-1934 15/01/1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 janvier 1934

Numéro JO
n° 446 du 01/01/1934

Date du numéro
1 janvier 1934

TEXTE INTÉGRAL

M. Dufaud (Roger), vérificateur-adjoint des douanes après deux ans, qui réunit, à la date du 11 janvier 1934, les conditions d'ancienneté et de séjour colonial exigées par l'article 6, paragraphe B, de l'arrêté susvisé du 26 avril 1928, passe automatiquement à l'échelon après quatre ans de son grade à compter du 11 janvier 1934.